

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE DJERBA AGHIR

Siège social : Hôtel Palma Djerba, BP 245-4116 AGHIR MIDOUN -DJERBA-

La société Djerba Aghir publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés aux 31 décembre 2001 et 2002 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 octobre 2003. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Mourad Guellaty qui n'a pas émis de réserves quant à leur régularité et à leur sincérité.

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2002 ET 2001 (Exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>2002</u>	<u>2001</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		1 000	1 000
Moins : amortissements		(1 000)	(1 000)
		-	-
Immobilisations corporelles		25 160 632	14 802 476
Moins : amortissements		(12 627 902)	(8 245 832)
	3	12 532 730	6 556 644
Immobilisations financières	4	12 940	9 590
Total des actifs immobilisés		<u>12 545 670</u>	<u>6 566 234</u>
Autres actifs non courants et charges reportées	5	68 887	186 374
Total des actifs non courants		<u>12 614 557</u>	<u>6 752 608</u>
		=====	=====
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		96 262	100 515
Moins : provisions		-	-
	6	<u>96 262</u>	<u>100 515</u>
Clients et comptes rattachés		994 065	938 688
Moins : provisions		(652 318)	(617 475)
	7	<u>341 747</u>	<u>321 213</u>
Autres actifs courants	8	135 983	281 653
Placements et autres actifs financiers	9	174 044	309 729
Liquidités et équivalents de liquidités	10	251 931	797 678
Total des actifs courants		<u>999 967</u>	<u>1 810 788</u>
Total des actifs		<u>13 614 524</u>	<u>8 563 396</u>
		=====	=====

Société Djerba Aghir - (suite)-

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2002 ET 2001
(Exprimés en dinars tunisiens)

	<u>NOTES</u>	<u>2002</u>	<u>2001</u>
<u>CAPITAUX PROPRES & PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	11	4 260 000	4 260 000
Résultat reportés	12	(5 734 575)	(5 453 070)
Réserve spéciale de réévaluation		6 644 058	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>5 169 483</u>	<u>(1 193 070)</u>
Résultat de l'exercice		(1 210 855)	(281 505)
Total des capitaux propres avant affectation		<u>3 958 628</u>	<u>(1 474 575)</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	13	5 558 750	6 597 036
Provisions	14	329 812	349 236
Autres passifs financiers	15	67 762	73 741
Total des passifs non courants		<u>5 956 324</u>	<u>7 020 013</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs & comptes rattachés	16	1 150 587	1 429 573
Autres passifs courants		403 526	404 680
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	2 145 459	1 183 705
Total des passifs courants		<u>3 699 572</u>	<u>3 017 958</u>
Total des passifs		<u>9 655 896</u>	<u>10 037 971</u>
Total des capitaux propres et des passifs		<u>13 614 524</u>	<u>8 563 396</u>

ETATS DE RESULTATS AUX
31 DECEMBRE 2002 ET 2001

	<u>NOTES</u>	<u>2002</u>	<u>2001</u>
<u>REVENUS</u>		<u>1 856 612</u>	<u>3 472 164</u>
Coût des ventes	Tableau de passage	(1 275 387)	(1 664 650)
MARGE BRUTE		<u>581 225</u>	<u>1 807 514</u>
Autres produits d'exploitation		50 489	6 327
Frais de distribution	Tableau de passage	(365 240)	(371 972)
Frais d'administration	"	(307 392)	(374 148)
Autres charges d'exploitation	"	(470 671)	(593 529)
Résultat d'exploitation		<u>(511 589)</u>	<u>474 192</u>
Charges financières		(735 344)	(767 928)
Produits des placements		18 456	19 382
Autres gains ordinaires		46 153	8 345
Autres pertes ordinaires		(26 531)	(13 496)

Société Dierba Aghir - (suite)-

Résultat des activités ordinaires

avant impôt	(1 208 855)	(279 505)
Impôt sur les sociétés	(2 000)	(2 000)
Résultat net de l'exercice	(1 210 855)	(281 505)
Effets des modifications comptables	-	-
Résultats après modifications comptables	(1 210 855)	(281 505)
	=====	=====

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE RELATIFS
AUX 31 DECEMBRE 2002 ET 2001
(Exprimés en dinars tunisiens)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
1. FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION.		
Résultat net	(1 210 855)	(281 505)
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements et provisions	988 559	967 902
Subvention d'équipement virée en résultats	(5 979)	(5 979)
Résultats reportés	-	217 875
Variation des :		
- Stocks	4 253	1 554
- Créances clients	(55 377)	(82 035)
- Autres actifs	145 671	137 107
- Fournisseurs et autres dettes	280 140	279 829
- Autres passifs financiers	(454 093)	(200 170)
- Placements et autres actifs financiers	135 685	(100 442)
Reprise sur provisions pour dépréciation et amortissement	-	(836)
Réintégration des charges financières	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(171 996)	933 300
2. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(161 901)	(445 863)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(161 901)	(445 863)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT.		
Remboursement des emprunts	(211 850)	(98 500)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(211 850)	(98 500)
Variation de trésorerie	(545 747)	388 937
Trésorerie au début de l'exercice	797 678	408 741
Trésorerie à la fin de l'exercice	251 931	797 678

Société Djerba Aghir - (suite)-

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

Charges par destination	Montants		Achats consommés		Charges de personnel		Amortissements et provisions		Autres charges	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Coûts des ventes	1 275 387	1 664 650	452 050	733 304	90 079	209 582	653 800	621 238	79 458	100 526
Frais de distribution	365 240	371 971	-	-	-	-	331 751	343 646	33 489	28 325
Frais d'administration	307 392	374 148	8 502	5 303	185 888	225 112	3 008	3 018	109 994	140 715
Autres charges	470 671	593 529	6 070	-	30 238	42 174	-	-	434 363	551 355
	2 418 690	3 004 298	466 622	738 607	306 205	476 868	988 559	967 902	657 304	820 921

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AUX 31 DECEMBRE 2002 ET 2001
 (Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

NOTE 1. CONSTITUTION ET ACTIVITE.

La société a été constituée le 2 Janvier 1984 avec pour objet principal d'effectuer toutes les opérations commerciales, financières et industrielles, contribuant à la promotion du tourisme en Tunisie.

La société a achevé la construction d'un club touristique dans la région "Jerba Aghir" dont l'exploitation a commencé le 5 Mai 1989.

NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Néanmoins, la société a procédé à la réévaluation d'une grande partie de ses immobilisations sur la base d'un rapport d'évaluation dégageant une plus value de réévaluation pour un montant de 6 644 058 dinars.

La comptabilisation de cet écart de réévaluation a été effectuée conformément aux normes internationales notamment, la norme IAS 16.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation. Les grosses réparations sont amorties sur une durée moyenne de trois ans à partir de la date d'utilisation de l'immobilisation objet de la réparation.

Sont inscrites à l'actif du bilan sous la rubrique charges reportées, les charges engagées par la société se rapportant à des opérations spécifiques et identifiées dont la rentabilité globale et l'impact sur les exercices ultérieurs sont démontrés.

Société Dierba Aghir - (suite)-

2.2. Charges reportées.

A titre de mesures transitoires et conformément à la norme comptable tunisienne numéro 13 relative aux charges d'emprunts, les frais financiers sur acquisition des immobilisations échus, payés et non encore résorbés au 31 Décembre 1998, sont inscrits dans le compte charges à répartir et sont résorbés linéairement sur trois ans à partir de l'exercice 1998.

2.3. Les stocks.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où il se trouve.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

2.4. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société doit être converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

- Les éléments monétaires en monnaie étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture :

Le gain ou la perte de change est considéré comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et est pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire.

- Les éléments non monétaires qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

NOTE 3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES.

Elles se répartissent comme suit :

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Terrain	5 200 000	501 698
Constructions	9 548 590	7 443 027
Matériel et mobilier d'exploitation	3 002 185	1 469 043
Matériel de transport	135 240	135 240
Mobilier et matériel de bureau	187 817	187 817
Petit matériel d'exploitation	1 015 320	1 005 086
Agencements, aménagements et installations	6 054 905	4 043 990
Constructions en cours	16 575	16 575
	<u>25 160 632</u>	<u>14 802 476</u>
Moins amortissements cumulés	(12 627 902)	(8 245 832)
	<u>12 532 730</u>	<u>6 556 644</u>
	=====	=====

Société Djerba Aghir - (suite)-

Il faut noter par ailleurs, qu'un rapport d'évaluation a été établi et présenté par un expert judiciaire et expert en évaluation de garantie permettant de dégager une plus value de réévaluation sur certains postes de l'actif pour un montant global de 6 644 058 dinars. Cette plus value se détaille comme suit :

	Valeur d'origine	Amortis. cumulés au 31/12/02	V.C.N au 31/12/02	Valeur réévaluée au 31/12/02	Ecart de réévaluation
Terrain	501 698	-	501 698	5 200 000	4 698 302
Constructions	7 448 971	3 201 261	4 247 710	5 445 000	1 197 290
Inst.générales, agencements. et aménagements. divers	3 388 629	2 878 992	509 637	670 000	160 363
Installation Climatisation	782 749	508 787	273 962	560 000	286 038
Matériel industriel	1 490 760	1 192 825	297 935	600 000	302 065
Totaux	13 612 807	7 781 865	5 830 942	23 805 680	6 644 058

NOTE 4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Actions Banque Tunisienne de Solidarité	5 000	5 000
Cautions versées	4 590	4 590
Prêts au personnel à plus d'un an	3 350	-
	<u>12 940</u>	<u>9 590</u>
	=====	=====

NOTE 5. CHARGES REPORTEES.

Il s'agit des charges à répartir qui seront résorbées sur une période de 3 ans à partir de l'exercice 2000.

NOTE 6. STOCKS.

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Nourriture	8 866	9 975
Boissons et emballages	27 177	27 197
Fournitures de bureau	40 651	41 800
Produits d'entretien	12 049	12 049
Produits de nettoyage	2 823	2 414
Fournitures pour clients	2 339	6 235
Autres	2 357	845
	<u>96 262</u>	<u>100 515</u>
	=====	=====

NOTE 7. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES.

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Clients ordinaires	341 747	251 232
Clients résidents	-	-
Clients douteux	652 318	617 475
Clients, effets à recevoir	-	69 981
	<u>994 065</u>	<u>938 688</u>
Moins provisions	(652 318)	(617 475)
	-----	-----

341 747

=====

321 213

=====

Société Dierba Aghir - (suite)-

NOTE 8. AUTRES ACTIFS COURANTS.

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Débiteurs divers	7 900	1 350
Avances fournisseurs	22 950	22 950
Prêts aux personnels	4 200	2 185
Etat, impôts et taxes (i)	66 711	152 678
charges constatées d'avance	4 234	49 734
Emballages à rendre	16 106	16 070
Compte d'attente actif	13 209	36 013
Autres	672	6 73
	<u>135 982</u>	<u>281 653</u>
	=====	=====

(i) Le solde de ce compte se détaille comme suit au 31 Décembre 2002 :

Etat et collectivités publiques (report des acomptes provisionnels)	127
Etat et collectivités publiques (report TVA)	23 026
Etat et collectivités publiques (TFP à reporter)	43 558
	<u>66 711</u>

NOTE 9. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Placement bons de Trésor	-	100 000
ONTT mission A et E (béton armé)	31 475	31 475
ONTT bonification à moins d'un an BTEI 1	123 050	138 170
ONTT bonification à moins d'un an BTEI 2	7 691	11 075
ONTT bonification à moins d'un an BTKD	2 419	22 575
Chèques impayés	9 409	6 434
	<u>174 044</u>	<u>309 729</u>
	=====	=====

NOTE 10. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent 251 931 dinars au 31/12/2002 contre 797 678 dinars en 2001 soit une diminution de 545 747 dinars. Ils se détaillent comme suit :

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
BH	33 539	8 554
STB	154 133	411 298
STB (change)	5 439	15 749
UIB exploitation	42 329	320 438
Banque de Tunisie	7 491	26 639
Caisse	4 000	10 000
Caisse change STB	5 000	5 000
	<u>251 931</u>	<u>797 678</u>
	=====	=====

NOTE 11. CAPITAL SOCIAL

Au cours de l'exercice 1999, la société Jerba Aghir S.A a procédé à l'augmentation de son capital de 500 000 DT en numéraire, le portant ainsi de 3 760 000 à 4 260 000 DT (selon décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 Août 1999).

Société Dierba Aghir - (suite)-

Ainsi, la répartition du capital social se présente comme suit au 31 décembre 2002 :

Actionnaire	Nombre d'actions	Actions en %	Capital
Mohamed Charbti	221 845	52,076	2 218 450
BTEI	185 800	43,615	1 858 000
BTKD	18 055	4,2380	180 550
SNVV	250	0,0580	2 500
Ahmed Abdelkéfi	10	0,0024	100
S. Charbti	10	0,0024	100
M. Charbti	10	0,0024	100
Taoufik Charbti	10	0,0024	100
F. Charbti	10	0,0024	100
Total	426 000	100%	4 260 000

NOTE 12. RESULTATS REPORTEES.

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Résultats antérieurs	(5 036 937)	(4 755 432)
Modifications comptables (exercice 1997) (i)	(479 763)	(479 763)
Modifications comptables (exercice 2001) (ii)	(217 875)	(217 875)
	<u>(5 734 575)</u> =====	<u>(5 453 070)</u> =====

(i) Il s'agit d'un changement de méthodes comptables prévue par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises qui dispose dans la norme n°13 relative aux charges d'emprunt l'apurement des frais financiers sur acquisition d'immobilisation et les provisions pour frais financiers sur acquisition et l'imputation de la différence dans les capitaux propres d'ouverture conformément à la norme "modification comptable".

(ii) Cette modification comptable concerne le montant de la charge d'intérêt relative à l'emprunt obligataire qui a été initialement comptabilisé en intégralité sur l'exercice 2001 alors que réellement, une partie significative concerne l'exercice 2000 (9 mois).

NOTE 13. EMPRUNTS.

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Emprunt obligataire (a)	3 631 250	4 150 000
Emprunt BTEI (b)	1 411 750	1 647 050
Emprunt UIB (c)	197 000	394 000
Emprunt BH (d)	318 750	405 986
	<u>5 558 750</u> =====	<u>6 597 036</u> =====

Ces emprunts se détaillent comme suit :

- L'emprunt obligataire de 4 150 000 dinars décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Août 1999 a été contracté pour assainir la situation financière de la société par le remboursement des emprunts BTEI et BTKD en principal et en intérêts.
- Il s'agit d'un emprunt de 2 000 000 dinars remboursable sur une période de 10 ans dont une année de franchise le taux d'intérêt de cet emprunt est de 10% l'an.
- Il s'agit d'un crédit d'un montant de 788 000 dinars remboursable sur 4 ans et six mois dont une année de grâce. Le taux d'intérêt de cet emprunt est de 8,875% l'an.
- Il s'agit d'un crédit d'un montant de 450 000 dinars remboursable sur une durée de 7 ans dont une année de franchise. Le taux d'intérêt est de 9% l'an.

NOTE 14. PROVISIONS.

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Provisions pour risque fiscal et social	320 403	342 802
Provisions chèques impayés	9 409	6 434
	<u>329 812</u>	<u>349 236</u>
	=====	=====

Société Djerba Aghir - (suite)-

NOTE 15. AUTRES PASSIFS FINANCIERS.

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Subvention d'équipement	149 475	149 475
Amortissement	(81 713)	(75 734)
	<u>67 762</u>	<u>73 741</u>
	=====	=====

NOTE 16. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Ils se détaillent comme suit :

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Fournisseurs d'exploitation	847 567	973 247
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer	100 549	227 483
Fournisseurs d'immobilisation	36 902	44 103
Fournisseurs retenue de garantie	165 569	184 740
	<u>1 150 587</u>	<u>1 429 573</u>
	=====	=====

NOTE 17. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent 2 145 459 dinars au 31/12/2002 contre 1 183 705 dinars en 2001, soit une augmentation de 961 754 dinars. Ils s'analysent comme suit :

	2002		2001	
	Echu non payé	Echéances à moins d'un an	Echu non payé	Echéances à moins d'un an
Emprunts BTEI	352 950	235 300	117 650	235 300
Emprunts BH	-	75 000	-	44 014
Emprunts UIB	139 000	197 000	98 500	197 000
Emprunt oblogataire	-	518 750	-	-
- Intérêts courus BTEI (ancien emprunt)	27 270	-	27 270	-
- Intérêts courus BTKD	-	-	73	-
- Intérêts courus BTEI	207 265	-	55 182	-
- Intérêts courus BTEI (intérêts de retard)	21 693	-	21 693	-
- Intérêts courus UIB	126 382	-	65 752	-
- Intérêts courus non échus sur emprunt obligataire	-	217 875	-	217 875
- Intérêts courus des comptes courants associés	26 974	-	25 089	-
- Commission d'aval emprunt BTEI	-	-	-	-
- Emprunt lié au cycle d'exploitation	-	-	100 000	-

901 534	1 243 925	489 516	694 189
2 145 459		1 183 705	

Société Djerba Aghir - (suite)-

NOTE 18. ENGAGEMENTS HORS BILAN.

Emprunts

La société a contracté des emprunts auprès de divers organismes bancaires (détails notes 13 et 17) :

- L'emprunt obligataire de 4 150 000 dinars a été avalisé à hauteur de 3 250 000 dinars par la BTEI et de 900 000 dinars par la BTKD.
- L'emprunt contracté auprès de la BTEI d'un montant de 2 000 000 dinars est garanti par une hypothèque immobilière et un nantissement de premier rang sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce.
- L'emprunt contracté auprès de l'UIB de 788 000 dinars est garanti à concurrence de son montant et en pari-passu par une hypothèque de premier rang sur le terrain et les constructions.
- L'emprunt contracté auprès de la BH est garanti à concurrence de son montant par une hypothèque en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce.

NOTE 19. REGIME FISCAL.

Conformément à l'agrément délivré par le Ministère du Transport et le Ministère du Tourisme en date du 23 Février 1988, la société Jerba Aghir bénéficie des avantages fiscaux prévus par l'article 14 du code des investissements.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
(Exercice clos le 31 Décembre 2001)

Messieurs les Actionnaires
Société Jerba Aghir

Nous avons examiné le bilan de la société Jerba Aghir au 31 Décembre 2001, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises et a comporté en conséquence des sondages des livres comptables et toutes autres procédures de révision que nous avons jugées nécessaires en la circonstance.

La société a enregistré des pertes qui dépassent au 31 Décembre 2001 la moitié de la valeur de son capital social de ce fait, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée à l'effet de statuer sur la poursuite de l'activité dont la continuité est menacée par ces résultats déficitaires.

La société est actuellement sous contrôle fiscal approfondi. Le premier arrêté de taxation a porté sur un montant de 2 120 000 dinars dont 300 000 dinars ont été provisionnés par la société. Ce risque fiscal maximal fait actuellement l'objet de négociations avec les autorités compétentes.

A notre avis, et compte tenu de ce qui est précédemment mentionné dans les paragraphes précédents, les états financiers ci-dessus indiqués, présentent de façon sincère et régulière la situation financière de la société au 31 Décembre 2001 et les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date.

Par ailleurs, les informations financières présentées dans le rapport du conseil d'administration sont conformes à celles contenues dans les états financiers ci-joints.

Mourad Guellat

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
(Exercice clos le 31 Décembre 2002)

Messieurs les Actionnaires

Société Jerba Aghir
Jerba

Nous avons examiné le bilan de la société Jerba Aghir au 31 Décembre 2002, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable

généralement admises et a comporté en conséquence des sondages des livres comptables et toutes autres procédures de révision que nous avons jugées nécessaires en la circonstance.

Société Dierba Aghir - (suite)-

La société a été taxée suite à un contrôle fiscal approfondi. Le premier arrêté de taxation a porté sur un montant de 2 120 000 dinars dont 300 000 dinars ont été provisionnés par la société. Ce risque fiscal fait actuellement l'objet de négociations avec les autorités compétentes.

A notre avis, et compte tenu de ce qui est précédemment mentionné dans les paragraphes précédents, les états financiers ci-dessus indiqués, présentent de façon sincère et régulière la situation financière de la société au 31 Décembre 2002 et les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date.

Par ailleurs, les informations financières présentées dans le rapport du conseil d'administration sont conformes à celles contenues dans les états financiers ci-joints.

Mourad Guellaty

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
(Exercice clos le 31 Décembre 2001)

Messieurs les Actionnaires
Société Jerba Aghir

Nous portons à votre connaissance l'opération suivante régie par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales :

- Selon la décision du conseil d'administration tenu le 3 novembre 1999, les sommes versées en compte courant associé, qui s'élèvent au 31 décembre 2001, à 316 078 dinars, sont rémunérées au taux de marché monétaire (TMM) majoré de 2 points. Les intérêts au 31 décembre 2001 sont de l'ordre de 25 089 dinars.

Par ailleurs, votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et nos examens n'ont pas relevé la réalisation de telles opérations.

Mourad Guellaty

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
(Exercice clos le 31 Décembre 2002)

Messieurs les Actionnaires
Société Jerba Aghir

Nous portons à votre connaissance l'opération suivante régie par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales :

- Selon la décision du conseil d'administration tenu le 3 novembre 1999, les sommes versées en compte courant associé, qui s'élèvent au 31 décembre 2002, à 341 167 dinars, sont rémunérées au taux de marché monétaire (TMM) majoré de 2 points. Les intérêts au 31 décembre 2002 sont de l'ordre de 26 974 dinars.

Par ailleurs, votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et nos examens n'ont pas relevé la réalisation de telles opérations.

Mourad Guellaty

